

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 17

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

OBJET

Soutien aux pôles de compétitivité et structures d'accompagnement de la recherche

**Direction de l'Economie de l'Aménagement et de la Recherche
Service de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur
12207**

PRESENTATION

Dans un objectif de diffusion et de valorisation des résultats de la Recherche publique, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a soutenu plusieurs types de structures dont les pôles de compétitivité depuis leur mise en œuvre il y a une dizaine d'année, les incubateurs et les structures de coordination de plateforme technologique.

Les pôles ont pour mission le regroupement et la mise en relation des acteurs académiques, industriels et de formation autour d'une filière ou d'une technologie. Ils doivent aussi détecter ou susciter des projets de R&D visant à la diffusion de services et produits innovants. La labellisation de ces projets dans le cadre des appels à projets du Fonds Unique Interministériel (FUI) permet à ces projets d'obtenir des financements de l'Etat et des collectivités.

Les dispositions de la Loi Notre et la suppression de la clause de compétence générale ne nous permettront plus d'assurer ce soutien en 2017.

Au regard de leurs actions sur le territoire, de leurs sollicitations et des restrictions budgétaires décidées, il est proposé de soutenir l'activité des structures suivantes pour la dernière année par l'attribution de subventions de fonctionnement au titre de 2016.

Gouvernance des pôles de compétitivité		
	SCS -Solutions communicantes Sécurisées	38 000 €
	Optitec (optique, lasers)	33 000 €
	Capenergies	15 000 €
	Eurobiomed (santé, biotechnologies)	20 000 €
	SAFE (Pégase + Risques)	30 000 €
	Pôle Mer Med. - TVT	9 500 €
	TERRALIA (agroalimentaire)	15 000 €
	PASS Parfums Aromes Saveurs Senteurs	9 500 €

soit un montant de 170 000 €.

Les incubateurs sont des structures d'accompagnement chargées de permettre le développement d'une activité à partir d'une idée innovante issue de la Recherche publique.

L'incubateur Impulse regroupe les universités de l'Académie, rejointes par le Centre des Etudes Atomiques et des énergies alternatives (CEA), centre de Cadarache, le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), l'Ecole Centrale Marseille, l'école des Mines de Saint-Etienne, l'Office National d'Etudes et de Recherches Aérospatiales (ONERA) et l'institut de Recherche pour le Développement (IRD). C'est un incubateur généraliste.

L'Incubateur multimédia de la Belle de Mai regroupe, au sein de l'Association de gestion de l'Incubateur Multimédia (AGIM), les collectivités locales, l'Education Nationale, l'Universités d'Aix-Marseille, d'Avignon, et les partenaires économiques locaux. Il accompagne les projets de création d'entreprises de produits et de services numériques éducatifs et culturels.

Il est proposé de soutenir l'activité des deux incubateurs décrits précédemment par l'attribution de subventions de fonctionnement au titre de 2016.

Incubateurs		
	IMPULSE Incubateur généraliste (loi Allègre)	85 000 €
	Belle de Mai Incubateur contenus numériques	27 000 €

soit un montant de 112 000 €

En 2016, il est proposé de soutenir ARCSIS (Association pour la Recherche sur les Composants et les Systèmes Intégrés Sécurisés), la structure de coordination et de gouvernance du Centre Intégré de Micro-électronique PACA (CIM PACA) composé des trois plateformes technologiques : Caractérisation, Micro-Packs et Conception. Une subvention de fonctionnement d'un montant de 33 000€ est proposée.

INCIDENCE FINANCIERE

En cas d'approbation de votre part, la dépense correspondante, soit 315 000 € sera financée sur le programme sur le programme 10415, au chapitre 65 fonction 23 article 6574 dont la dotation est suffisante.

N° Programme	Opération	Libellé	Montant	Imputation
10415	A créer	Fonctionnement 2016 Pôles, incubateurs, Arcsis	315 000 €	65/23/6574

PROPOSITION

Suivant l'avis favorable de Madame la Déléguée à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche, je vous propose :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 38 000 € au pôle SCS,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 33 000 € au pôle Optitec,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 15 000 € au pôle Capénergies,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 20 000 € au pôle Eurobiomed,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 30 000 € au pôle Pégase (SAFE),
- d'attribuer une subvention d'un montant de 9 500 € au pôle Mer - TVT,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 15 000 € au pôle Terralia (PEIFL),
- d'attribuer une subvention d'un montant de 9 500 € au pôle PASS (UESS),
- d'attribuer une subvention d'un montant de 85 000 € à l'incubateur Impulse,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 27 000 € à l'incubateur Multimédia,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 33 000 € à l'association ARCSIS,
- d'autoriser la signature de conventions avec les bénéficiaires conformément aux conventions-types prévues à cet effet,

Au bénéfice de ces propositions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL